

Votre responsabilité d'employeur consiste à évaluer les risques, modifier l'organisation du travail, fournir des moyens et former/informer vos salariés pour que ceux-ci travaillent en toute sécurité durant la pandémie.



Barrières organisationnelles : limiter les risques de contamination

Contacts avec les habitants et intervenants extérieurs

- Rédiger et faire afficher au niveau de la loge du gardien une fiche mentionnant :
 - l'**interdiction de l'accès à la loge** pendant la durée de la pandémie
 - la préférence qui doit être donnée au **téléphone et au courriel pour contacter le gardien**
 - les **nouvelles modalités d'organisation** au sein de l'immeuble liées au Covid 19
- Envoyer un courrier ou un courriel précisant les **mesures en vigueur durant la pandémie** modifiant les habitudes des habitants (condamnation des vide-ordures, réalisation du ménage en horaires décalés, fermeture des aires de jeux, etc.)
- **Limiter l'intervention des entreprises extérieures** (y compris la régie travaux) aux opérations indispensables



Mesures de soutien

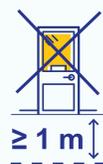
- Faire appeler régulièrement les **personnels isolés sur site** par leur hiérarchie
- Proposer aux salariés un **soutien psychologique**, si le besoin s'en fait sentir (service de santé au travail, cellule psychologique, etc.)



Barrières physiques

limiter le contact physique avec les habitants et les intervenants extérieurs, se protéger des projections de gouttelettes (postillons, etc.)

- **Interdire l'accès de la loge** à tout public
- Faire matérialiser une **distance de 1 m minimum** devant la porte (rubalise ou marquage au sol)



Barrières hygiéniques :

se protéger, protéger les autres et limiter la propagation du virus

Faire respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale

- **Informez vos salariés et les intervenants extérieurs de l'utilité de l'application des gestes barrières**



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

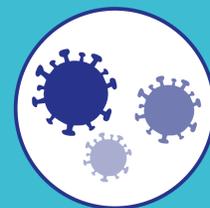


Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Fiche employeur



COVID-19

DANS LES IMMEUBLES D'HABITATION

Mesures de prévention pour les gardiens, les employés d'immeuble et les concierges



- Respecter la consigne de **distanciation sociale de 1 m minimum**



- **Ne jamais se toucher le visage** (nez, bouche, yeux) avec des mains non lavées

- Fournir aux salariés un **masque à porter en présence d'autrui**



- Fournir aux salariés des consommables autant que nécessaire (gants imperméables adaptés aux travaux réalisés, gel hydroalcoolique, détergents et produits désinfectants, etc.) et les former à leur utilisation

Ménage

- Insister sur la **désinfection fréquente** des surfaces de contact (poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'interphone, etc.)



- Fournir un **produit désinfectant virucide industriel** (norme EN 14476) ou contenant 0,1% de chlore actif ou une eau javellisée à 0,1% (200 mL de javel à 2,6 % dans 5 L d'eau) pour les surfaces de contact



- Utiliser le produit détergent habituel pour le **nettoyage des sols**

- Il est préconisé de faire porter le masque en présence d'autrui durant la pandémie et les **gants pendant tout le travail de ménage**, nettoyage et désinfection

- Rappeler l'importance des temps de contact et les concentrations d'**utilisation des produits de nettoyage** préconisés par le fabricant

- Faire mettre les chiffons, les lingettes, les mouchoirs et les masques pouvant être contaminés dans des **sacs poubelle fermés** avant de les jeter

- Fournir un **aspirateur avec filtre haute efficacité** pour les tapis

Gestion des ordures ménagères

- **Faire condamner les vide-ordures**

- **Communiquer sur les bonnes pratiques** permettant d'éviter de contaminer les gardiens et le personnel de l'entreprise de collecte (exemple : emballer systématiquement les déchets ménagers non recyclables dans des sacs poubelle fermés)



- **Faire laver les containers à déchets** selon les procédures et fréquences habituelles, si possible en extérieur, à l'aide d'un détergent simple, éventuellement suivi d'une désinfection



- proscrire le **travail avec jet d'eau sous haute pression**
- fournir et faire porter une **combinaison étanche jetable, des gants imperméables, une protection respiratoire et une visière**

